

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### TCM 018-10407/21/BM

#### ■ Groupement de commandes pour la fourniture et la mise en place d'automates d'appels destinés à l'alerte des populations - Approbation d'un avenant MET 21/19752/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération TCM 010-10040/21/BM du 4 juin 2021, le Bureau de la Métropole a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture et la mise en place d'automates d'appels destinés à l'alerte des populations.

56 communes avaient alors manifesté leur intention d'adhérer à ce groupement de commande.

Il convient, par cet avenant, d'y ajouter les communes d'Alleins et de Châteauneuf-le-Rouge.

En conséquence, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver l'avenant à la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Signé le 7 Octobre 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2021

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° FAG 001-541/16/CM du 30 juin 2016, le Conseil Métropolitain a adopté le Pacte de Gouvernance Financier et Fiscal de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° ENV 001-2085/17/CM du Conseil de la Métropole du 18 mai 2017 relatif aux obligations et principes d'action de la politique métropolitaine en matière de risques majeurs ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération TCM 010-10040/21/BM du Bureau de la Métropole du 4 juin 2021, approuvant la convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture et la mise en place d'automates d'appels destinés à l'alerte des populations.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de modifier la convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture et la mise en place d'automates d'appels destinés à l'alerte des populations en y adossant les communes d'Alleins et de Châteauneuf-le-Rouge.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention relatif à l'ajout des communes d'Alleins et de Châteauneuf-le-Rouge.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Gestion des risques majeurs

Olivier FREGEAC

Signé le 7 Octobre 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2021